

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 512**2 avril 2002****SOMMAIRE**

Admiral Finance S.A., Luxembourg	24559	Investissements Mobiliers Européens et Internationaux Holding S.A. Holding, Luxembourg	24569
Alzinvest S.A.H., Luxembourg	24573	Kalmina Financière Holding S.A., Luxembourg	24566
ApoAesculap	24534	KBC Life Invest Fund	24533
ApoCash	24534	Laryana S.A., Luxembourg	24535
Ares S.A., Rodange	24559	Lévy Soeurs succ. Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	24554
Baek Fund	24530	Lux Communication S.A., Luxembourg	24565
Banaras S.A., Luxembourg	24560	Lux Communication S.A., Luxembourg	24565
Bergasa Holding S.A.H., Luxembourg	24566	LWMG S.A. - Ressources Humaines, Luxembourg	24574
Bipolaire S.A.H., Luxembourg	24567	M.B.D.L. S.A., Luxembourg	24539
Blueshire S.A.H., Luxembourg	24570	Managed Funds Portfolio, Sicav, Luxembourg	24564
Capale S.A., Luxembourg	24569	Mathis Prost Grevenmacher S.A., Sandweiler	24573
Carolus Investment Corporation S.A.H., Luxembourg	24562	Mathis Prost Société Anonyme, Sandweiler	24554
CitiSelect Sicav, Luxembourg	24557	Moumont S.A.H., Luxembourg	24562
Colvert S.A.H., Luxembourg	24559	Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg	24565
Credit Suisse Equity Trust (Lux), Sicav, Luxembourg	24553	NR Participation S.A.H., Luxembourg	24563
Decatur Holding Int S.A., Luxembourg	24571	OIM Euro Aktien	24536
Defoule Prod S.A., Luxembourg	24571	Pallierter S.A.H., Luxembourg	24563
Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Luxembourg	24536	Prolifin S.A., Luxembourg	24570
Dexia Bonds, Sicav, Luxembourg	24556	Raw Patents S.A., Luxembourg	24571
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	24555	Realties International S.A., Luxembourg	24533
Ecosave Investissements S.A., Luxembourg	24566	Safei Invest, Sicav, Luxembourg	24560
Eufi-Cash Sicav, Luxembourg	24568	Simp S.A., Luxembourg	24573
Eufi-Rent Sicav, Luxembourg	24567	Société Civile Immobilière Lilien, Junglinster	24532
Eufinvest Sicav, Luxembourg	24568	Sogemindus S.A.H., Luxembourg	24560
Européenne de Finance S.A., Luxembourg	24532	Sogenal Europe, Sicav, Luxembourg	24555
Eurotruck (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24566	Star Venture I S.c.p.A., Luxembourg	24540
Evolution, Sicav, Senningerberg	24574	Star Venture I S.c.p.A., Luxembourg	24545
F&C New Economy, Sicav, Luxembourg	24556	Star Venture I S.c.p.A., Luxembourg	24551
Falkland S.A.H., Luxembourg	24564	Startec Holding S.A., Luxembourg	24570
Finibanco Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	24561	Strategic Global Investment, Sicav, Luxembourg	24564
Fuscine Holding S.A., Luxembourg	24563	Tadler Investments S.A.H., Luxembourg	24574
Geneimmo S.A., Luxembourg	24540	Taiwan Investment Company, Sicav, Luxembourg	24556
Haek Fund	24531	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	24572
Herbus S.A., Luxembourg	24562	Tokelia S.A., Luxembourg	24561
Immo Pacor S.A., Luxembourg	24565	Trebel S.A.H., Luxembourg	24561
Immobilière Nora, S.à r.l., Luxembourg	24539	Tun Invest S.A., Luxembourg	24554
Inrede S.A., Luxembourg	24558	Venitus S.A., Luxembourg	24572
Interland Cie S.A.H., Luxembourg	24570	Verlico S.A.H., Luxembourg	24563
Interparfin S.A.H., Luxembourg	24551	Victoria Trading S.A., Luxembourg	24573
Interparfin S.A.H., Luxembourg	24553	Yardley Holding S.A., Luxembourg	24569
Invesco Taiwan Growth Fund, Sicav, Luxembourg	24558		

BAEK FUND, Fonds Commun de Placement.

Die M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. (die «Depotbank») beschlossen, das Verwaltungsreglement des Sondervermögens BAEK FUND (der «Fonds»), einem Spezialfonds nach dem Luxemburger Gesetz vom 19. Juli 1991 über Organismen für gemeinsame Anlagen, deren Anteile nicht zum öffentlichen Vertrieb bestimmt sind, das am 30. April 1998 in Kraft trat, nunmehr wie folgt zu ändern:

Art. 1. Der Fonds.

Es wurde beschlossen, Artikel 1 Absatz 1+2 zu ändern. Artikel 1 Absatz 1+2 lautet künftig wie folgt:

«Der BAEK FUND (der «Fonds») wurde nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg in der Form eines Investmentfonds (fonds commun de placement) aufgelegt. Der Fonds kann durch einen oder mehrere Anteilhaber gezeichnet werden, welche die Anteile für sich selbst oder treuhänderisch für Dritte («wirtschaftlich Berechtigte») halten können. Es muß zu jeder Zeit sichergestellt werden, daß es sich bei dem(n) Anteilhaber(n) und dem(n) wirtschaftlich Berechtigten um institutionelle Anleger handelt.

Das Vermögen des Fonds, das von der M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. als Depotbank verwahrt wird, wird von dem Vermögen der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. («Verwaltungsgesellschaft») getrennt gehalten.»

Art. 2. Die Verwaltungsgesellschaft.

Es wurde beschlossen, Artikel 2 Absatz 8 ff zu ändern. Artikel 2 Absatz 8 ff lautet künftig wie folgt:

«Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, mit Wirkung vom 1. Januar 2001, aus dem Fondsvermögen ein allgemeines Entgelt von bis zu 1,5 % p.a. (das «allgemeine Entgelt») zu erhalten, das sowohl die Verwaltungs- als auch die Depotbankgebühr beinhaltet, wobei 0,6 % p.a. vierteljährlich auf das Netto-Fondsvermögen zum letzten Bewertungstag des vorhergehenden Quartals zu berechnen und auszuführen sind und 0,9 % p.a. vierteljährlich nachträglich auf das Netto-Fondsvermögen zum letzten Bewertungstag des betreffenden Quartals zu berechnen und auszuführen sind. Das entsprechende Entgelt wird an die Verwaltungsgesellschaft zugunsten der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank ausbezahlt. Der Satz der an die Depotbank ausgezahlten Vergütung wird zwischen der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank von Zeit zu Zeit in einem getrennten Schreiben festgelegt. Das allgemeine Entgelt beläuft sich jedoch insgesamt auf mindestens Euro 128.000,- p.a.

Ferner ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, mit Wirkung vom 1. Januar 2001 aus dem Fondsvermögen eine leistungsabhängige Vergütung («Performance-Fee») von bis zu 5 % des Netto-Ergebnisses der seit dem 1. Januar 2001 im Fonds-Portfolio getätigten Private Equity Investments zu erhalten.

Das Netto-Ergebnis wird jährlich kalkuliert als Summe aus:

(1) der Differenz zwischen den jährlich rückfließenden Cash-Flows aus den seit dem 1. Januar 2001 getätigten Private Equity Investments und den jährlichen Einzahlungen in diese Private Equity Investments; und

(2) der Differenz des Wertes gemäß Artikel 7 lit. c des Verwaltungsreglements der seit dem 1. Januar 2001 getätigten Private Equity Investments zum 31. Dezember des betreffenden Jahres und des entsprechenden Wertes gemäß Artikel 7 lit. c des Verwaltungsreglements zum 31. Dezember des Vorjahres, mit der Maßgabe, daß in Abweichung von Artikel 7 lit. c des Verwaltungsreglements jeweils der letzte verfügbare und geprüfte Jahresabschluß der Private Equity Investments des entsprechenden Jahres zugrunde gelegt wird.

Bei der Berechnung des Netto-Ergebnisses sind allfällige Verluste und Gewinne in vorangegangenen Jahren auszugleichen. Die Performance-Fee kann erst auf jenen Betrag des Netto-Ergebnisses in Rechnung gestellt werden, welcher die Verluste zuzüglich der nicht abgerechneten Gewinne der Vorjahre übersteigt («High Water Mark».)»

Art. 7. Berechnung des Anteilwertes, Einstellung der Berechnung des Anteilwertes

Es wurde beschlossen, Artikel 7 lit. c Absatz 1 zu ändern. Artikel 7 lit. c Absatz 1 lautet künftig wie folgt:

«c. Anteile an nicht öffentlich vertriebenen Fonds des geschlossenen und offenen Typs (private placements), die nicht an einer Börse notiert sind oder die nicht an einem geregelten und für das Publikum offenen Markt gehandelt werden, werden mit den Anschaffungskosten der Anteile bewertet. Die Anschaffungskosten werden um Veränderungen des Anteilwertes, wie diese sich aus dem letzten am Bewertungstag der Verwaltungsgesellschaft zur Verfügung stehenden Quartals-, Zwischen- oder Jahresabschluß ergeben oder wie sie von seiten des Fondsmanagements genannt werden, fortgeschrieben. Eine Fortschreibung über die ursprünglichen Anschaffungskosten hinaus erfolgt allerdings nur dann, wenn der zugrundeliegende Rechnungsabschluß des Fonds von einem dem «Réviseur d'Entreprise» vergleichbaren Abschlußprüfer geprüft und mit einem uneingeschränkten Bestätigungsvermerk versehen ist.»

Art. 9. Ausgaben des Fonds

Es wurde beschlossen, Artikel 9 Spiegelstrich 2 und 4 zu ändern und einen neuen Spiegelstrich 5 hinzuzufügen. Artikel 9 lautet künftig wie folgt:

(Spiegelstrich 2)

«- das allgemeine Entgelt sowie die Performance-Fee für die Verwaltungsgesellschaft (gemäß Artikel 2 des Verwaltungsreglements);»

(Spiegelstrich 4)

«- Kosten für Rechtsberatung sowie Steuerberatung, die der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse des Anteilhabers handeln;»

(Spiegelstrich 5 (neu hinzugefügt))

«- Spesen der Verwaltungsgesellschaft;»

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag der Unterzeichnung dieses Beschlusses in Kraft. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank bestätigen, daß der Anteilhaber seine Zustimmung zu diesen Änderungen erteilt hat.

Dieser Beschluß wurde in drei Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 4. Februar 2002.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20859/250/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2002.

HAEK FUND, Fonds Commun de Placement.

Die M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. (die «Depotbank») beschlossen, das Verwaltungsreglement des Sondervermögens HAEK FUND (der «Fonds»), einem Spezialfonds nach dem Luxemburger Gesetz vom 19. Juli 1991 über Organismen für gemeinsame Anlagen, deren Anteile nicht zum öffentlichen Vertrieb bestimmt sind, das am 12. Januar 1999 in Kraft trat, nunmehr wie folgt zu ändern:

Art. 1. Der Fonds.

Es wurde beschlossen, Artikel 1 Absatz 2 zu ändern. Artikel 1 Absatz 2 lautet künftig wie folgt:

«Das Vermögen des Fonds, das von der M.M.WARBURG & CO LUXEMBOURG S.A. als Depotbank verwahrt wird, wird von dem Vermögen der M.M.WARBURG-LuxInvest S.A. («Verwaltungsgesellschaft») getrennt gehalten.»

Art. 2. Die Verwaltungsgesellschaft.

Es wurde beschlossen, Artikel 2 Absatz 8 ff zu ändern. Artikel 2 Absatz 8 ff lautet künftig wie folgt:

«Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, mit Wirkung vom 1. Januar 2001, aus dem Fondsvermögen ein allgemeines Entgelt von bis zu 1,5% p.a. (das «allgemeine Entgelt») zu erhalten, das sowohl die Verwaltungs- als auch die Depotbankgebühr beinhaltet, wobei 0,6% p.a. vierteljährlich auf das Netto-Fondsvermögen zum letzten Bewertungstag des vorhergehenden Quartals zu berechnen und auszuzahlen sind und 0,9% p.a. vierteljährlich nachträglich auf das Netto-Fondsvermögen zum letzten Bewertungstag des betreffenden Quartals zu berechnen und auszuzahlen sind. Das entsprechende Entgelt wird an die Verwaltungsgesellschaft zugunsten der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank ausbezahlt. Der Satz der an die Depotbank ausgezahlten Vergütung wird zwischen der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank von Zeit zu Zeit in einem getrennten Schreiben festgelegt. Das allgemeine Entgelt beläuft sich jedoch insgesamt auf mindestens Euro 128.000,- p.a..

Ferner ist die Verwaltungsgesellschaft berechtigt, mit Wirkung vom 1. Januar 2001 aus dem Fondsvermögen eine leistungsabhängige Vergütung («Performance-Fee») von bis zu 5% des Netto-Ergebnisses der seit dem 1. Januar 2001 im Fonds-Portfolio getätigten Private Equity Investments zu erhalten.

Das Netto-Ergebnis wird jährlich kalkuliert als Summe aus:

- (1) der Differenz zwischen den jährlich rückfließenden Cash-Flows aus den seit dem 01. Januar 2001 getätigten Private Equity Investments und den jährlichen Einzahlungen in diese Private Equity Investments; und
- (2) der Differenz des Wertes gemäß Artikel 7 lit. c des Verwaltungsreglements der seit dem 1. Januar 2001 getätigten Private Equity Investments zum 31. Dezember des betreffenden Jahres und des entsprechenden Wertes gemäß Artikel 7 lit. c des Verwaltungsreglements zum 31. Dezember des Vorjahres, mit der Maßgabe, daß in Abweichung von Artikel 7 lit. c des Verwaltungsreglements jeweils der letzte verfügbare und geprüfte Jahresabschluß der Private Equity Investments des entsprechenden Jahres zugrunde gelegt wird.

Bei der Berechnung des Netto-Ergebnisses sind allfällige Verluste und Gewinne in vorangegangenen Jahren auszugleichen. Die Performance-Fee kann erst auf jenen Betrag des Netto-Ergebnisses in Rechnung gestellt werden, welcher die Verluste zuzüglich der nicht abgerechneten Gewinne der Vorjahre übersteigt («High Water Mark»).

Art. 7. Berechnung des Anteilwertes, Einstellung der Berechnung des Anteilwertes.

Es wurde beschlossen, Artikel 7 lit. c Absatz 1 zu ändern. Artikel 7 lit. c Absatz 1 lautet künftig wie folgt:

«c. Anteile an nicht öffentlich vertriebenen Fonds des geschlossenen und offenen Typs (private placements), die nicht an einer Börse notiert sind oder die nicht an einem geregelten und für das Publikum offenen Markt gehandelt werden, werden mit den Anschaffungskosten der Anteile bewertet. Die Anschaffungskosten werden um Veränderungen des Anteilwertes, wie diese sich aus dem letzten am Bewertungstag der Verwaltungsgesellschaft zur Verfügung stehenden Quartals-, Zwischen- oder Jahresabschluß ergeben oder wie sie von seiten des Fondsmanagements genannt werden, fortgeschrieben. Eine Fortschreibung über die ursprünglichen Anschaffungskosten hinaus erfolgt allerdings nur dann, wenn der zugrundeliegende Rechnungsabschluß des Fonds von einem dem «Réviseur d'Entreprise» vergleichbaren Abschlußprüfer geprüft und mit einem uneingeschränkten Bestätigungsvermerk versehen ist.»

Art. 9. Ausgaben des Fonds.

Es wurde beschlossen, Artikel 9 Spiegelstrich 2 und 4 zu ändern und einen neuen Spiegelstrich 5 hinzuzufügen. Artikel 9 lautet künftig wie folgt:

(Spiegelstrich 2)

«- das allgemeine Entgelt sowie die Performance-Fee für die Verwaltungsgesellschaft (gemäß Artikel 2 des Verwaltungsreglements);»

(Spiegelstrich 4)

«- Kosten für Rechtsberatung sowie Steuerberatung, die der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse des Anteilinhabers handeln;»

(Spiegelstrich 5 (neu hinzugefügt))

«- Spesen der Verwaltungsgesellschaft;»

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag der Unterzeichnung dieses Beschlusses in Kraft. Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbank bestätigen, daß der Anteilhaber seine Zustimmung zu diesen Änderungen erteilt hat. Dieser Beschluß wurde in drei Exemplaren ausgefertigt.

Luxemburg, den 4. Februar 2002.

Unterschriften / Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 63, case5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20860/250/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2002.

EUROPEENNE DE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 47.537.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 4 décembre 2001 que:

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 31.000,- composé de 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 13,30 sera comptabilisée en débitant les réserves.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un) chacune.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(83124/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILIEN.

Siège social: Junglinster.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Junglinster, le 17 décembre 2001

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés, habilités conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, décident de prendre à la majorité simple sans égard à la représentation du capital social, de:

1. Euro

1.1. convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en euros;

1.2. augmenter le capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros de 63,19 EUR pour le porter de son montant actuel de 7.436,81 EUR à 7.500,- EUR par prélèvement proportionnel sur les comptes courants des associés;

1.3. adapter l'article 5 des statuts du 20 janvier 1998 pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR), représenté par trois cents parts (300) de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1) Diane Dahm, épouse C. Nilles, demeurant à Junglinster, cent parts	100
2) Christian Nilles, demeurant à Junglinster, deux cents parts	200
Total: trois cents parts sociales	300

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

Fait à Junglinster, le 17 décembre 2001.

C. Nilles

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2001, vol. 562, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83143/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

KBC LIFE INVEST FUND, Fonds Commun de Placement.*Modifications du règlement de gestion du Fonds Commun de Placement KBC LIFE INVEST FUND**Chapitre 1^{er}: Le Fonds*

1.3. Il y a lieu de remplacer la phrase suivante:

«Le Fonds est géré par la Société de Gestion KBC LIFE INVEST FUND MANAGEMENT S.A. (ci-après «la Société de Gestion») en son propre nom mais pour le compte des copropriétaires, ci-après «les Participants», dans leur intérêt exclusif.» par

«Le Fonds est géré par la Société de Gestion KBC LIFE FUND MANAGEMENT S.A. (ci-après «la Société de Gestion») en son propre nom mais pour le compte des copropriétaires, ci-après «les Participants», dans leur intérêt exclusif.»

Chapitre 4: Objectifs et Politiques d'Investissement

Il y a lieu de remplacer les points suivants:

- OPC dont la politique d'investissement prévoit le placement de leurs actifs nets en valeurs mobilières et autres,
- OPC dont la politique d'investissement prévoit le placement de leurs actifs nets majoritairement dans d'autres OPC de type ouvert; par

- placement de leurs actifs nets en valeurs mobilières et autres,
- placement de leurs actifs nets majoritairement dans d'autres OPC de type ouvert.

4.1. Objectifs et Politiques d'Investissement des Compartiments

4.1.1. Objectifs et politiques d'investissement en général

4.1.1.1. Parts ou actions d'autres OPC

Il y a lieu de remplacer la phrase suivante:

«La Société de Gestion n'investira pas dans d'autres «funds of funds» par

«La Société de Gestion s'interdit d'investir plus de 15 % des avoirs nets de chaque compartiment dans d'autres «funds of funds».

Chapitre 14: Exercice, Contrôle et Rapport

14.2. Il y a lieu de supprimer la phrase suivante:

«Le premier rapport sera émis le 31 décembre 1998. Ce rapport sera non-révisé.»

Le 27 février 2002

KBC LIFE FUND MANAGEMENT S.A.

Signatures

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Banque Dépositaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 65, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20573/526/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2002.

REALTIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 32.908.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 10 décembre 2001 que:

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 31.000,- composé de 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 13,30 sera comptabilisée en débitant les réserves.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un) chacune.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(83125/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

ApoCash, Fonds Commun de Placement.
ApoAesculap, Fonds Commun de Placement.

—
 Änderungsvereinbarung

zwischen

1. UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 308, route d'Esch, L-1471 Luxemburg,
- und
2. DZ BANK INTERNATIONAL S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen
- und
3. WGZ-Bank LUXEMBOURG S.A., einer Aktiengesellschaft mit Sitz in 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg wurde folgendes festgestellt und vereinbart:

1. Änderung des gemeinsamen Verwaltungsreglements vom März 1999 für die Fonds ApoCash und ApoAesculap.

Die Verwaltungsgesellschaft und die Depotbanken beschließen hiermit, das Verwaltungsreglement vom März 1999 in folgenden Punkten neu zu fassen:

In Artikel 1 (Die Fonds) werden in Absatz 1, Satz 2 die Worte «den Gegenwert von 50 Millionen Franken» durch «1,25 Millionen Euro» ersetzt.

In Ziffer 2 wird eine neuer Absatz 2 mit folgendem Wortlaut eingefügt: «Unter Bezugnahme auf Artikel 5 des Gesetzes vom 17. Juli 2000 betreffend das Gesetz vom 30. März 1988 über die Organismen für gemeinsame Anlagen haftet jeder Unterfonds nur für die Schulden, Verpflichtungen und Verbindlichkeiten, die diesen Unterfonds betreffen. Damit bildet jeder einzelne Unterfonds in Bezug auf den Anteilinhaber eine eigene Einheit.»

In Artikel 4 (Allgemeine Richtlinien für die Anlagepolitik) wird in Ziffer 6 (Anlagegrenzen) Buchstabe g der Text wie folgt geändert:

«Die Verwaltungsgesellschaft kann für einen Fonds abweichend von a) bis d), unter Beachtung des Grundsatzes der Risikostreuung bis zu 100 % des jeweiligen Netto-Fondsvermögens in Wertpapieren verschiedener Emissionen anlegen, die von einem Mitgliedstaat der EU, dessen Gebietskörperschaften, von einem OECD-Mitgliedstaat oder von internationalen Organismen öffentlich-rechtlichen Charakters, denen wenigstens ein Mitgliedstaat der EU angehört, begeben oder garantiert werden, sofern diese Wertpapiere im Rahmen von mindestens sechs verschiedenen Emissionen begeben worden sind, wobei Wertpapiere aus ein- und derselben Emission 30% des jeweiligen Netto-Fondsvermögens nicht überschreiten dürfen.»

In Ziffer 9 (Wertpapierpensionsgeschäfte) werden in Satz 1 die Worte «von Zeit zu Zeit» ersatzlos gestrichen.

Ferner wird in Ziffer 10 (Wertpapierleihe) der Text ab Absatz 3 wie folgt geändert:

«Der Fonds muß im Rahmen der Wertpapierleihe grundsätzlich eine Garantie erhalten, deren Gegenwert zur Zeit des Vertragsabschlusses mindestens dem Gesamtwert der verliehenen Wertpapiere entspricht. Diese Garantie kann bestehen in flüssigen Mitteln, in Aktien, die an einer Börse in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder in einem anderen Vertragsstaat des Abkommens über den Europäischen Wirtschaftsraum zum amtlichen Handel zugelassen sind oder in Wertpapieren, die durch Mitgliedstaaten der OECD, deren Gebietskörperschaften oder Organismen gemeinschaftsrechtlichen, regionalen oder weltweiten Charakters begeben oder garantiert und zugunsten des jeweiligen Fonds während der Laufzeit des Wertpapierleihvertrages gesperrt werden.

Einer Garantie bedarf es nicht, sofern die Wertpapierleihe im Rahmen von CLEARSTREAM BANKING S.A., der CLEARSTREAM BANKING AKTIENGESELLSCHAFT, EUROCLEAR oder einem sonstigen anerkannten Abrechnungsorganismus stattfindet, der selbst zu Gunsten des Verleihers der verliehenen Wertpapiere mittels einer Garantie oder auf andere Weise Sicherheit leistet.»

In Artikel 12 (Dauer und Auflösung des Fonds) wird in Ziffer 4, Absatz 1 wie folgt geändert: «Die Verwaltungsgesellschaft kann bestehende Unterfonds auflösen, sofern seit dem Zeitpunkt der Auflegung erhebliche wirtschaftliche und/oder politische Änderungen eingetreten sind oder das Vermögen des Unterfonds unter 12,5 Millionen Euro sinkt.»

In Artikel 13 (Allgemeine Kosten) wird Buchstabe d) wie folgt geändert:

«Kosten der Fondsadministration sowie andere Kosten der Verwaltung;»

In Artikel 16 (Veröffentlichungen) wird in Absatz 1 das Wort «Spécial» ersatzlos gestrichen.

Unter Artikel 18 (Inkrafttreten) ändert sich der Name der als Depotbank aufgeführten «DG BANK LUXEMBOURG S.A.» in «DZ BANK INTERNATIONAL S.A.»

2. Änderung des Sonderreglements für den Fonds ApoCash

Die Depotbank und die Verwaltungsgesellschaft beschließen, für den ApoCash EURO Artikel 19 wie folgt zu ändern: «Ziel der Anlagepolitik von ApoCash EURO (der «Fonds») ist die Erwirtschaftung einer attraktiven Rendite des angelegten Kapitals bei gleichzeitiger Minimierung wirtschaftlicher Risiken sowie des Währungsrisikos.

Das Fondsvermögen wird überwiegend angelegt in fest- und variabel verzinsliche Wertpapiere (einschließlich abgezinste Wertpapiere) sowie Wandel- und Optionsanleihen, Optionscheine über Wertpapiere und sonstige zulässige Vermögensgegenstände sowie jeweils vergleichbare Anlagen, die auf Euro oder auf Währungen anderer Mitgliedstaaten der OECD lauten, und die an Wertpapierbörsen eines OECD-Mitgliedstaates oder an anderen geregelten Märkten, die

anerkannt und für das Publikum offen sind und deren Funktionsweise ordnungsgemäß ist (hiernach «geregelt Märkte») eines OECD-Mitgliedstaates gehandelt werden.

Der Anteil an weder auf Euro lautenden noch durch Devisensicherungsgeschäfte gegen den Euro gesicherten Vermögenswerte darf 5 % des Nettofondsvermögens nicht überschreiten.

Die erworbenen Wertpapiere werden eine durchschnittliche Restlaufzeit von 12 Monaten nicht übersteigen; Anlagen mit mindestens jährlicher Zinsanpassung sind nicht in diese Quote einzubeziehen.»

In Artikel 20 (Fondswährung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen) wird Ziffer 2 wie folgt geändert: «Bewertungstag ist jeder Tag, der zugleich Bankarbeitstag und Börsentag in Frankfurt am Main ist.»

In Ziffer 3 wird in Satz 2 der Halbsatz «aufgerundet auf die nächsten 10 Pfennige» ersatzlos gestrichen.

In Artikel 22 (Ertragsverwendung) wird die vorgestellte Ziffer 1 ersatzlos gestrichen.

In Artikel 23 (Depotbank) ändert sich der Name der Depotbank von «DG BANK LUXEMBOURG S.A.» in «DZ BANK INTERNATIONAL S.A.».

3. Änderung des Sonderreglements für den Fonds ApoAesculap

Die Depotbank und die Verwaltungsgesellschaft beschliessen, den Artikel 20 (Fondswährung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen) in Ziffer 2 wie folgt zu ändern:

«Bewertungstag ist jeder Tag, der zugleich Bankarbeitstag und Börsentag in Frankfurt am Main ist.»

In Ziffer 3 wird in Satz 2 der Halbsatz «aufgerundet auf die nächsten 10 Pfennige» ersatzlos gestrichen.

3. Hinterlegung, Veröffentlichung und Inkrafttreten

Diese Änderungsvereinbarung wird beim Handelsregister des Bezirksgerichts in Luxemburg hinterlegt sowie im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations» veröffentlicht.

Die Änderungen treten am 1. April 2002 in Kraft.

Luxemburg, den 6. März 2002.

UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

Als Depotbank

Unterschriften

WGZ-BANK LUXEMBOURG S.A.

Als Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 88, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22855/999/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

LARYANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 56.615.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire (sous seing privé) du 12 novembre 2001

1. En vertu des dispositions à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée décide de changer le capital social de la société de BEF 3.000.000,- en EUR 74.368,06.

2. L'Assemblée décide la suppression de la valeur nominale des 3.000 actions existantes de la société.

3. L'Assemblée décide l'augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 631,94 pour le porter de son montant actuel après conversion, de EUR 74.368,06 à celui de EUR 75.000,- par incorporation au capital social d'une partie des réserves disponibles à due concurrence sans création et émission d'actions nouvelles, chaque action sans valeur nominale.

4. L'assemblée décide de remplacer les trois mille (3.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels.

5. L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour extrait sincère et conforme

LARYANA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(83363/545/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

OIM EURO AKTIEN, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg als «Fonds Commun de Placement» errichteten und zum öffentlichen Vertrieb in Luxemburg zugelassenen Sondervermögens OIM EURO AKTIEN erhält in Artikel 27 Absatz 3 folgenden neuen Wortlaut:

Abweichend von Artikel 15 Absatz 4 ist Bewertungstag jeder Mittwoch sowie jeder letzte Kalendertag eines Monats, der in Frankfurt/Main, Düsseldorf und Luxemburg ein Bankarbeits- und Börsentag ist. Sofern dieser Tag kein Bankarbeits- und Börsentag in Frankfurt/Main, Düsseldorf oder Luxemburg ist, ist Bewertungstag der nächstfolgende Bankarbeits- und Börsentag in Frankfurt/Main, Düsseldorf und Luxemburg.

Vorstehende Änderung tritt mit ihrer Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 2. April 2002 in Kraft.

Erstellt in vierfacher Ausfertigung.

Luxemburg, den 22. März 2002.

OPPENHEIM INVESTMENT MANAGEMENT INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Luxemburg, den 22. März 2002.

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. LUXEMBURG S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2002, vol. 566, fol. 10, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23582/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2002.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.307.

En conformité avec l'article 16 des statuts, la Banque est engagée pour tous actes généralement quelconques par les signatures de deux des personnes suivantes:

Monsieur Narmon François	A	Président du Conseil d'administration
Monsieur Richard Pierre	A	Vice-Président du Conseil d'administration
Monsieur Hoffmann Marc	A	Administrateur-délégué, Président du Comité de direction
Monsieur Lequeue Jean-Noël	A	Membre du Comité de direction
Monsieur Moes François	A	Membre du Comité de direction
Monsieur Wagener Frank N.	A	Membre du Comité de direction
Monsieur Delroisse Thierry	A	Conseiller du Comité de direction
Monsieur Malpas Michel	A	Conseiller du Comité de direction
Monsieur Van Der Spek Jean	A	Conseiller du Comité de direction
Monsieur Barbesgaard Björn	A	Directeur
Monsieur Bodoni Jean	A	Directeur
Monsieur De Joux Jacques	A	Directeur
Monsieur Guetti Mario	A	Directeur
Monsieur Lahaye Yves	A	Directeur
Monsieur Legrand Guy	A	Directeur
Monsieur Malevez Pierre	A	Directeur
Monsieur Pauly François	A	Directeur
Monsieur Rieter Joost	A	Directeur
Monsieur Schon Claude	A	Directeur
Monsieur Zimmer Marcel	A	Directeur
Monsieur Arend Romain	A	Directeur adjoint
Monsieur Bechet Marc-André	A	Directeur adjoint
Monsieur Guelenne Michel	A	Directeur adjoint
Madame Haas Pia	A	Directeur adjoint
Monsieur Henry Marc	A	Directeur adjoint
Monsieur Hochweiler André	A	Directeur adjoint
Monsieur Jungen Gilbert	A	Directeur adjoint
Monsieur Kuffer Daniel	A	Directeur adjoint
Monsieur Loehr Jean-Michel	A	Directeur adjoint
Madame Petitjean Chantal	A	Directeur adjoint
Monsieur Poorters André	A	Directeur adjoint
Monsieur Reiter Gilles	A	Directeur adjoint

Monsieur Bastin Alain	A	Sous-Directeur
Monsieur Berscheid Guy	A	Sous-Directeur
Monsieur Calmes Georges	A	Sous-Directeur
Monsieur De Vergnies Olivier	A	Sous-Directeur
Monsieur Debroise Benoît	A	Sous-Directeur
Monsieur Dick Karl Heinz	A	Sous-Directeur
Monsieur Feller Gilbert	A	Sous-Directeur
Monsieur Gosselin Charles	A	Sous-Directeur
Monsieur Hansen Edmond	A	Sous-Directeur
Monsieur Hauxwell Simon	A	Sous-Directeur
Madame Hein Josiane	A	Sous-Directeur
Monsieur Hernoux Luc	A	Sous-Directeur
Monsieur Jaspert Jean-Marie	A	Sous-Directeur
Monsieur Koenig Jean-Claude	A	Sous-Directeur
Monsieur Leyers Marcel	A	Sous-Directeur
Monsieur Muller Norbert	A	Sous-Directeur
Monsieur Munster Henry N.	A	Sous-Directeur
Monsieur Neiseler Camille	A	Sous-Directeur
Monsieur Oswald Guy	A	Sous-Directeur
Monsieur Reinert Frank	A	Sous-Directeur
Monsieur Rockenbrod Frank	A	Sous-Directeur
Monsieur Schettgen Claude	A	Sous-Directeur
Monsieur Spoden Jean-Henri	A	Sous-Directeur
Monsieur Steffen René	A	Sous-Directeur
Monsieur Steines Jean-Marc	A	Sous-Directeur
Monsieur Suleau Roland	A	Sous-Directeur
Monsieur Thill Romain	A	Sous-Directeur
Monsieur Verhasselt Marcel	A	Sous-Directeur
Monsieur Welschbillig Fernand	A	Sous-Directeur
Monsieur Albrecht Christopher	A	Attaché de Direction
Monsieur Baumann Guy	A	Attaché de Direction
Monsieur Biewer Yves	A	Attaché de Direction
Monsieur Gillieron Eric	A	Attaché de Direction
Monsieur Hemmen Armand	A	Attaché de Direction
Monsieur Kettmann Guy	A	Attaché de Direction
Monsieur Klauner Théodore	A	Attaché de Direction
Monsieur Kohr Georges	A	Attaché de Direction
Monsieur Kossmann Christoph	A	Attaché de Direction
Monsieur Moreschi Renato	A	Attaché de Direction
Monsieur Pennacchio Albert	A	Attaché de Direction
Monsieur Schammo Marc	A	Attaché de Direction
Monsieur Verfaillie Philippe	A	Attaché de Direction
Monsieur Wohl Michel	A	Attaché de Direction
Madame Arens Annemarie	A	Fondé de pouvoir principal
Monsieur Lecoq André	A	Fondé de pouvoir principal
Monsieur Marnach Daniel	A	Fondé de pouvoir principal

Dans les actes de dépôt aux greffes des tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch, les signatures des personnes indiquées ci-dessus sont qualifiées de signatures de catégorie A.

Les noms des autres personnes pouvant signer pour le compte de la Banque (signatures de catégorie B) et les limites des pouvoirs de ces personnes sont également indiqués dans les actes de dépôt aux greffes des tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch.

Monsieur Albrecht Christopher	A	Attaché de Direction
Monsieur Arend Romain	A	Directeur adjoint
Madame Arens Annemarie	A	Fondé de pouvoir principal
Monsieur Barbesgaard Björn	A	Directeur
Monsieur Bastin Alain	A	Sous-Directeur
Monsieur Baumann Guy	A	Attaché de Direction
Monsieur Bechet Marc-André	A	Directeur adjoint
Monsieur Berscheid Guy	A	Sous-Directeur
Monsieur Biewer Yves	A	Attaché de Direction
Monsieur Bodoni Jean	A	Directeur

Monsieur Calmes Georges	A	Sous-Directeur
Monsieur De Joux Jacques	A	Directeur
Monsieur De Vergnies Olivier	A	Sous-Directeur
Monsieur Debroise Benoît	A	Sous-Directeur
Monsieur Delroisse Thierry	A	Conseiller du Comité de direction
Monsieur Dick Karl Heinz	A	Sous-Directeur
Monsieur Feller Gilbert	A	Sous-Directeur
Monsieur Gillieron Eric	A	Attaché de Direction
Monsieur Gosselin Charles	A	Sous-Directeur
Monsieur Guelenne Michel	A	Directeur adjoint
Monsieur Guetti Mario	A	Directeur
Madame Haas Pia	A	Directeur adjoint
Monsieur Hansen Edmond	A	Sous-Directeur
Monsieur Hauxwell Simon	A	Sous-Directeur
Madame Hein Josiane	A	Sous-Directeur
Monsieur Hemmen Armand	A	Attaché de Direction
Monsieur Henry Marc	A	Directeur adjoint
Monsieur Hernoux Luc	A	Sous-Directeur
Monsieur Hochweiler André	A	Directeur adjoint
Monsieur Hoffmann Marc	A	Administrateur-délégué Président du Comité de direction
Monsieur Jaspert Jean-Marie	A	Sous-Directeur
Monsieur Jungen Gilbert	A	Directeur adjoint
Monsieur Kettmann Guy	A	Attaché de Direction
Monsieur Klauner Théodore	A	Attaché de Direction
Monsieur Koenig Jean-Claude	A	Sous-Directeur
Monsieur Kohr Georges	A	Attaché de Direction
Monsieur Kossmann Christoph	A	Attaché de Direction
Monsieur Kuffer Daniel	A	Directeur adjoint
Monsieur Lahaye Yves	A	Directeur
Monsieur Lecoq André	A	Fondé de pouvoir principal
Monsieur Legrand Guy	A	Directeur
Monsieur Lequeue Jean-Noël	A	Membre du Comité de direction
Monsieur Leyers Marcel	A	Sous-Directeur
Monsieur Loehr Jean-Michel	A	Directeur adjoint
Monsieur Malevez Pierre	A	Directeur
Monsieur Malpas Michel	A	Conseiller du Comité de direction
Monsieur Marnach Daniel	A	Fondé de pouvoir principal
Monsieur Moes François	A	Membre du Comité de direction
Monsieur Moreschi Renato	A	Attaché de Direction
Monsieur Muller Norbert	A	Sous-Directeur
Monsieur Munster Henry N.	A	Sous-Directeur
Monsieur Narmon François	A	Président du Conseil d'administration
Monsieur Neiseler Camille	A	Sous-Directeur
Monsieur Oswald Guy	A	Sous-Directeur
Monsieur Pauly François	A	Directeur
Monsieur Pennacchio Albert	A	Attaché de Direction
Madame Petitjean Chantal	A	Directeur adjoint
Monsieur Poorters André	A	Directeur adjoint
Monsieur Reinert Frank	A	Sous-Directeur
Monsieur Reiter Gilles	A	Directeur adjoint
Monsieur Richard Pierre	A	Vice-Président du Conseil d'administration
Monsieur Rieter Joost	A	Directeur
Monsieur Rockenbrod Frank	A	Sous-Directeur
Monsieur Schammo Marc	A	Attaché de Direction
Monsieur Schettgen Claude	A	Sous-Directeur
Monsieur Schon Claude	A	Directeur
Monsieur Spoden Jean-Henri	A	Sous-Directeur
Monsieur Steffen René	A	Sous-Directeur
Monsieur Steines Jean-Marc	A	Sous-Directeur
Monsieur Suleau Roland	A	Sous-Directeur

Monsieur Thill Romain	A	Sous-Directeur
Monsieur Van Der Spek Jean	A	Conseiller du Comité de direction
Monsieur Verfaillie Philippe	A	Attaché de Direction
Monsieur Verhasselt Marcel	A	Sous-Directeur
Monsieur Wagener Frank N.	A	Membre du Comité de direction
Monsieur Welschbillig Fernand	A	Sous-Directeur
Monsieur Wohl Michel	A	Attaché de Direction
Monsieur Zimmer Marcel	A	Directeur

La présente publication remplace et pour autant que de besoin annule toutes les publications antérieures.
Luxembourg, le 11 février 2001.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société anonyme

M. Hoffmann / J.-N. Lequeue

Président du Comité de direction / Membre du Comité de direction

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2002, vol. 564, fol. 92, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20633/006/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2002.

M.B.D.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.635.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 13 décembre 2001 que:

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 31.000,- composé de 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 13,30 sera comptabilisée en débitant les réserves.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un) chacune.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(83126/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

IMMOBILIERE NORA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.000,-.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 41.182.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N°569 du 4 décembre 1992. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N°162 du 15 avril 1993, en date du 28 février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N°322 du 3 septembre 1994 et en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°244 du 15 avril 1998, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°226 du 24 mars 2000.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 562, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

IMMOBILIERE NORA

Société à responsabilité limitée

Signatures

(83172/546/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

GENEIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.874.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 31 juillet 2001 que:

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 31.000,- composé de 1.000 actions d'une valeur nominale de EUR 31,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 13,30 sera comptabilisée en débitant les réserves.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un) chacune.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(83131/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

STAR VENTURE I S.C.P.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 77.547.

In the year two thousand and one, on the twenty-third of November.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in fact of the board of directors of STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Unlimited Shareholder of the company, by virtue of a circular resolution of the board of directors taken by unanimous written consent dated September 12th, 2001; copy of which document, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The company STAR VENTURE I S.c.p.A., having its registered office in Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, registered with the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg under section B, number 77.547, was incorporated by deed of the undersigned notary on August 11, 2000, published in the «Mémorial C», number 85 of February 6, 2001; the articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on December 13, 2000, published in the Mémorial C, number 570 of July 25th, 2001.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the Company has an issued capital of five hundred and twenty-seven thousand Euro (527,000.-EUR) divided into one hundred and five thousand four hundred (105,400) shares, comprising:

(i) eighty thousand four hundred (80,400) Redeemable Shares having a par value of five Euro (5.-EUR) each («A Shares»);

(ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five EURO (5.- EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of thirty-nine million seven hundred and ninety-eight thousand Euro (39,798,000.-EUR) have been paid on the A Shares.

The Company has an authorised share capital of two million two hundred and fifty thousand Euro (2,250,000.- EUR) divided into four hundred thousand (400,000) A Shares having a par value of five Euro (5.- EUR) each, and fifty thousand (50,000) B Shares having a par value of five Euro (5.- EUR) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares and B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Share-

holder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of two hundred and one thousand Euro (201,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of five hundred and twenty-seven thousand Euro (527,000.- EUR) to seven hundred and twenty-eight thousand Euro (728,000.- EUR) by the issue of forty thousand two hundred (40,200) Class A Shares of a par value of five Euro (5.- EUR) each, without reserving to the existing shareholders the preferential right to subscribe for the new shares.

The forty thousand two hundred (40,200) Class A Shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows at an issue price of five hundred Euro (500.- EUR), corresponding to five Euro (5.- EUR) for the nominal value and four hundred and ninety-five Euro (495.- EUR) for the share premium:

1. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., with registered office at Via Turati 16/18, L-20121 Milano (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

2. Two thousand (2,000) A Shares have been subscribed by G.P.P. INTERNATIONAL S.A., with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of ten thousand Euro (10,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of nine hundred and ninety thousand Euro (990,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

3. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.A., with registered office at Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

4. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l., with registered office at Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

5. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.p.A., with registered office at Corso Galileo Galilei 12, I-20126 Torino (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

6. Four thousand (4,000) A Shares have been subscribed by EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, with registered office at A. I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Ireland) and fully paid in by a contribution in cash of twenty thousand Euro (20,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one million nine hundred and eighty thousand Euro (1,980,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

7. Two thousand (2,000) A Shares have been subscribed by GESTIELLE MERCHANT S.p.A., Gruppo Bancario Popolare di Verona - S. Geminiano e S. Prospero, with registered office at Via Anfiteatro 9, I-37121 Verona (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of ten thousand Euro (10,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of nine hundred and ninety thousand Euro (990,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

8. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by BANCA INTESA S.p.A., with registered office at Via Monte di Pietà 8, I-20100 Milano (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

9. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, with registered office at Rua da Cooperativa Agricola BL D 2°C, 9050 - 017 Funchal (Madeira) and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

10. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by SUMMIT INTERNATIONAL S.A., with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

11. Four thousand (4,000) A Shares have been subscribed by GFE FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., with registered office at 33, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of twenty thousand Euro (20,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one million nine hundred and eighty thousand Euro (1,980,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

12. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

13. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

14. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by WORLD STAR INVESTMENTS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

15. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by ONIVAL INTERNATIONAL S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

16. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by MONTEPASCHI VITA S.p.A., with registered office at Via San Giovanni Della Croce 3, I-00162 Roma (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

17. One thousand four hundred (1,400) A Shares have been subscribed by STAR INVESTORS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of seven thousand Euro (7,000.- EUR). In addition total issue premiums of six hundred and ninety-three thousand Euro (693,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

18. One thousand two hundred (1,200) A Shares have been subscribed by MAYLUX S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of six thousand Euro (6,000.- EUR). In addition total issue premiums of five hundred and ninety-four thousand Euro (594,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

19. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by RE SOLE S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

20. Two thousand (2,000) A Shares have been subscribed by AZUFIN S.A., with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of ten thousand Euro (10,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of nine hundred and ninety thousand Euro (990,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

21. Two thousand six hundred (2,600) have been subscribed by FINSAP INVESTMENTS S.A., with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of thirteen thousand Euro (13,000.- EUR). In addition total issue premiums of one million two hundred and eighty-seven thousand Euro (1,287,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

22. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by MASTAR INVEST S.A., with registered office at 3, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

23. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by MGO LUX S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand Euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand Euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

24. Six thousand (6,000) A Shares have been subscribed by VEGASTAR S.A., with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of thirty thousand Euro (30,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two million nine hundred and seventy thousand Euro (2,970,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

The amounts of two hundred and one thousand Euro (201,000.- EUR) in capital and nineteen million eight hundred and ninety-nine thousand Euro (19,899,000.- EUR) as issue premium, totalising twenty million one hundred thousand Euro (20,100,000.- EUR) paid up in cash by the subscribers are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the two first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«Art. 5. two first paragraphs.

The Company has an issued capital of seven hundred and twenty-eight thousand Euro (728,000.- EUR) divided into one hundred and forty-five thousand six hundred (145,600) shares, comprising:

(i) one hundred and twenty thousand six hundred (120,600) Redeemable Shares having a par value of five Euro (5.- EUR) each («A Shares»);

(ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five Euro (5.-EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»);

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of fifty-nine million six hundred and ninety-seven thousand Euro (59,697,000.- EUR) have been paid on the A Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 8,370,000.-LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French Version:

L'an deux mille un, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Actionnaire Commandité de la société, en vertu d'une résolution circulaire par consentement écrit unanime du conseil d'administration du 12 septembre 2001; copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société STAR VENTURE I S.c.p.A., avec siège social à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 77.547, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 85 du 6 février 2001; les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 570 du 25 juillet 2001.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social émis est de cinq cent vingt-sept mille Euro (527.000,- EUR) divisé en cent cinq mille quatre cents (105.400) actions comprenant:

i) quatre-vingt mille quatre cents (80.400) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq Euro (5,- EUR) chacune («Actions A»);

ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq Euro (5,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de trente-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille Euro (39.798.000,- EUR) ont été payées sur les Actions A.

La Société a un capital autorisé de deux millions deux cent cinquante mille Euro (2.250.000,- EUR) divisé en quatre cent mille (400.000) Actions A ayant une valeur nominale de cinq Euro (5,- EUR) chacune et cinquante mille (50.000) Actions B ayant une valeur nominale de cinq Euro (5,- EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A et B.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A et B durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de deux cent un mille Euro (201.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt-sept mille Euro (527.000,- EUR) à sept cent vingt-huit mille Euro (728.000,- EUR) par l'émission de quarante mille deux cents (40.200) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de cinq Euro (5,- EUR) chacune, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel pour souscrire les nouvelles actions.

Les quarante mille deux cents (40.200) Actions de Catégorie A ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit à un prix d'émission de cinq cents Euro (500,- EUR), correspondant à cinq Euro (5,- EUR) pour la valeur nominale et à quatre cent quatre-vingt-quinze Euro (495,- EUR) pour la prime d'émission:

1. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., avec siège social à Via Turati 16/18, I-20121 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

2. Deux mille (2.000) Actions A ont été souscrites par G.P.P. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix mille Euro (10.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant neuf cent quatre-vingt-dix mille Euro (990.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

3. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.A., avec siège social à Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

4. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l., avec siège social à Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

5. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.p.A., avec siège social à Corso Galileo Galilei 12,I-20126 Torino (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

6. Quatre mille (4.000) Actions A ont été souscrites par EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, avec siège social à A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Irlande) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de vingt mille Euro (20.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant un million neuf cent quatre-vingt mille Euro (1.980.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

7. Deux mille (2.000) Actions A ont été souscrites par GESTIELLE MERCHANT S.p.A., Gruppo Bancario Popolare di Verona - S. Geminiano e S. Prospero, avec siège social à Via Anfiteatro 9, I-37121 Verona (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix mille Euro (10.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant neuf cent quatre-vingt-dix mille Euro (990.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

8. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par BANCA INTESA S.p.A., avec siège social à Via Monte di Pietà 8,I-20100 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

9. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, avec siège social à Rua da Cooperativa Agricola BL D 20C, 9050 - 017 Funchal (Madeira) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

10. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par SUMMIT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euros (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

11. Quatre mille (4.000) Actions A ont été souscrites par GFE FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social à 33, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de vingt mille Euro (20.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant un million neuf cent quatre-vingt mille EURO (1.980.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

12. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., avec siège social à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

13. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., avec siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

14. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par WORLD STAR INVESTMENTS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

15. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par ONIVAL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

16. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par MONTEPASCHI VITA S.p.A., avec siège social à Via San Giovanni Della Croce 3, I-00162 Rome (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

17. Mille quatre cents (1.400) Actions A ont été souscrites par STAR INVESTORS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de sept mille Euro (7.000.C). En plus, des primes d'émission totalisant six cent quatre-vingt-treize mille Euro (693.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

18. Mille deux cents (1.200) Actions A ont été souscrites par MAYLUX SA., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six mille Euro (6.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant cinq cent quatre-vingt-quatorze mille Euro (594.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

19. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par RE SOLE S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

20. Deux mille (2.000) Actions A ont été souscrites par AZUFIN S.A., avec siège Social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix mille Euro (10.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant neuf cent quatre-vingt-dix mille Euro (990.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

21. Deux mille six cents (2.600) Actions A ont été souscrites par FINSAP INVESTMENTS S.A., avec siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de treize

mille Euro (13.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant un million deux cent quatre-vingt-sept mille Euro (1.287.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

22. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par MASTAR INVEST S.A., avec siège social à 3, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

23. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par MGO LUX S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille Euro (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille Euro (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

24. Six mille (6.000) Actions A ont été souscrites par VEGASTAR S.A., avec siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trente mille Euro (30.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux millions neuf cent soixante-dix mille Euro (2.970.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

Les montants de deux cent un mille Euro (201.000,- EUR) en capital et dix-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euro (19.899.000,- EUR) en primes d'émission, totalisant vingt millions cent mille Euro (20.100.000,- EUR), payés en espèces par les souscripteurs sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Deux premiers alinéas.

La Société a un capital émis de sept cent vingt-huit mille Euro (728.000,- EUR) divisé en cent quarante-cinq mille six cents (145.600) actions comprenant:

i) cent vingt mille six cents (120.600) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq Euro (5,- EUR) chacune («Actions A»);

ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq Euro (5,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille Euro (59.697.000,- EUR) ont été payées sur les Actions A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 8.370.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 132S, fol. 67, case 9. – Reçu 8.108.320 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

P. Frieders.

(83251/212/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

STAR VENTURE I S.C.P.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 77.547.

In the year two thousand and one, on the fourth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in fact of the board of directors of STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Unlimited Shareholder of the company, by virtue of a circular resolution of the board of directors taken by unanimous written consent dated November 30, 2001; copy of which document, after having been signed in verbatim by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed, with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

1) The company STAR VENTURE I S.c.p.A., having its registered office in Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, registered with the «registre de commerce et des sociétés» in Luxembourg under section B, number 77.547, was incorporated by deed of the undersigned notary on August 11, 2000, published in the «Mémorial C», number 85 of February 6, 2001; the articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on December 13, 2000, published in the Mémorial C, number 570 of July 25th, 2001 and on November 23, 2001, not yet published.

II) According to article 5 of the articles of incorporation, the Company has an issued capital of seven hundred and twenty-eight thousand euro (728,000.- EUR) divided into one hundred and forty-five thousand six hundred (145,600) shares, comprising: (i) one hundred and twenty thousand six hundred (120,600) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each («A Shares»);

(ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.-EUR) each, allocated to the Unlimited Shareholder («B Shares»);

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of fifty-nine million six hundred and ninety-seven thousand euro (59,697,000.- EUR) have been paid on the A Shares.

The Company has an authorised share capital of two million two hundred and fifty thousand euro (2,250,000.- EUR) divided into four hundred thousand (400,000) A Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each, and fifty thousand (50,000) B Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue further A Shares and B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions; for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in General Meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for A Shares and B Shares from time to time.

The Unlimited Shareholder is authorised to issue such A Shares and B Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III) Pursuant to this authorization, the Unlimited Shareholder has decided to increase the capital of the Company by an amount of one hundred thousand five hundred euro (100,500.- EUR) so as to raise it from its present amount of seven hundred and twenty-eight thousand euro (728,000.- EUR) to eight hundred and twenty-eight thousand five hundred euro (828,500.- EUR) by the issue of twenty thousand one hundred (20,100) Class A Shares of a par value of five euro (5.- EUR) each, without reserving to the existing shareholders the preferential right to subscribe for the new shares.

The twenty thousand one hundred (20,100) Class A Shares have been subscribed and fully paid up in cash as follows at an issue price of five hundred euro (500.- EUR), corresponding to five euro (5.- EUR) for the nominal value and four hundred and ninety-five euro (495.- EUR) for the share premium:

1. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., with registered office at Via Turati 16/18, I-20121 Milano (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

2-. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by G.P.P. INTERNATIONAL S.A., with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

3. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.A., with registered office at Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

4. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l., with registered office at Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

5. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.p.A., with registered office at Corso Galileo Galilei 12, I-20126 Torino (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

6. Two thousand (2,000) A Shares have been subscribed by EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, with registered office at A.I.B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Ireland) and fully paid in by a contribution in cash of ten thousand euro (10,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of nine hundred and ninety thousand euro (990,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

7. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by GESTIELLE MERCHANT S.p.A., Gruppo Bancario Popolare di Verona - S. Geminiano e S. Prospero, with registered office at Via Anfiteatro 9, I-37121 Verona (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of five thousand euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

8. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by BANCA INTESA S.p.A., with registered office at Via Monte di Pietà 8, I-20100 Milano (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

9. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, with registered office at Rua da Cooperativa Agricola BL D 2°C, 9050 - 017 Funchal (Madeira) and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

10. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by SUMMIT INTERNATIONAL S.A., with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

11. Two thousand (2,000) A Shares have been subscribed by GFE FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., with registered office at 33, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of ten thousand euro (10,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of nine hundred and ninety thousand euro (990,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

12. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and fortyseven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

13. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

14. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by WORLD STAR INVESTMENTS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

15. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by ONIVAL INTERNATIONAL S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

16. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by MONTEPASCHI VITA S.p.A., with registered office at Via San Giovanni Della Croce 3, I-00162 Roma (Italy) and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

17. Seven hundred (700) A Shares have been subscribed by STAR INVESTORS S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of three thousand five hundred euro (3,500.-EUR). In addition total issue premiums of three hundred and forty-six thousand five hundred euro (346,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

18. Six hundred (600) A Shares have been subscribed by MAYLUX S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of three thousand euro (3,000.- EUR). In addition total issue premiums of two hundred and ninety-seven thousand euro (297,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

19. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by RE SOLE S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

20. One thousand (1,000) A Shares have been subscribed by AZUFIN S.A., with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of five thousand euro (5,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of four hundred and ninety-five thousand euro (495,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

21. One thousand three hundred (1,300) have been subscribed by FINSAP INVESTMENTS S.A., with registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of six thousand five hundred euro (6,500.- EUR). In addition total issue premiums of six hundred and forty-three thousand five hundred euro (643,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

22. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by MASTAR INVEST S.A., with registered office at 3, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

23. Five hundred (500) A Shares have been subscribed by MGO LUX S.A., with registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred euro (247,500.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

24. Three thousand (3,000) A Shares have been subscribed by VEGASTAR S.A., with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg and fully paid in by a contribution in cash of fifteen thousand euro (15,000.- EUR). In addition total issue premiums for an amount of one million four hundred and eighty-five thousand euro (1,485,000.- EUR) have been paid on the subscribed A Shares.

The amounts of one hundred thousand five hundred euro (100,500.- EUR) in capital and nine million nine hundred and forty-nine thousand five hundred euro (9,949,500.- EUR) as issue premium, totalising ten million and fifty thousand

euro (10,050,000.- EUR) paid up in cash by the subscribers are at the disposal of the company, proof of which has been given to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, the two first paragraphs of article 5 of the articles of incorporation will now read as follows:

«Art. 5. Two first paragraphs.

The Company has an issued capital of eight hundred and twenty-eight thousand five hundred euro (828,500.- EUR) divided into one hundred and sixty-five thousand seven hundred (165,700) shares, comprising:

- (i) one hundred and forty thousand seven hundred (140,700) Redeemable Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each («A Shares»);
- (ii) twenty-five thousand (25,000) Shares having a par value of five euro (5.- EUR) each, allocated to, the Unlimited Shareholder («B Shares»).

In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of sixty-nine million six hundred and forty-six thousand five hundred euro (69,646,500.- EUR) have been paid on the A Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the presently stated increase of capital with issue premium are estimated at approximately 4,250,000.- LUF.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French Version:

L'an deux mille un, le quatre décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., Actionnaire Commandité de la société, en vertu d'une résolution circulaire par consentement écrit unanime du conseil d'administration du 30 novembre 2001; copie dudit document, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La société STAR VENTURE I S.c.p.A., avec siège social à Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 77.547, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, numéro 85 du 6 février 2001; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 570 du 25 juillet 2001 et en date du 23 novembre 2001, non encore publié.

II) Aux termes de l'article 5 des statuts, le capital social émis est de sept cent vingt-huit mille euros (728.000.- EUR) divisé en cent quarante-cinq mille six cents (145.600) actions comprenant:

- i) cent vingt mille six cents (120.600) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5.- EUR) chacune («Actions A»);
- ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5.- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de cinquante-neuf millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (59.697.000.- EUR) ont été payées sur les Actions A.

La Société a un capital autorisé de deux millions deux cent cinquante mille euros (2.250.000.- EUR) divisé en quatre cent mille (400.000) Actions A ayant une valeur nominale de cinq euros (5.- EUR) chacune et cinquante mille (50.000) Actions B ayant une valeur nominale de cinq euros (5.- EUR) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des Actions A et B nouvelles avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des actions A et B.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de telles Actions A et B durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par l'Actionnaire Commandité conformément aux dispositions ci-dessus, l'Actionnaire Commandité prendra les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin de constater cette modification et il est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

III) En exécution des pouvoirs lui conférés par les statuts, l'Actionnaire Commandité a décidé de procéder à une augmentation de capital à concurrence de cent mille cinq cents euros (100.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept cent vingt-huit mille euros (728.000,- EUR) à huit cent-vingt-huit mille cinq cents euros (828.500,- EUR) par l'émission de vingt mille cent (20.100) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel pour souscrire les nouvelles actions.

Les vingt mille cent (20.100) Actions de Catégorie A ont été souscrites et entièrement libérées en espèces comme suit à un prix d'émission de cinq cents euros (500,- EUR), correspondant à cinq euros (5,- EUR) pour la valeur nominale et à quatre cent quatre-vingt-quinze euros (495,- EUR) pour la prime d'émission:

1. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par MELIORBANCA GALLO & C. S.p.A., avec siège social à Via Turati 16/18, I-20121 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

2. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par G.P.P. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille euros (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

3. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par CASA DI RISPARMIO DI ALESSANDRIA S.p.A., avec siège social à Via Dante 2, I-15100 Alessandria (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

4. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par BANCA POPOLARE DI MILANO S.c.r.l., avec siège social à Piazza Meda 2/4, I-20121 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

5. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par SOCIETA ASSICURATRICE INDUSTRIALE S.p.A., avec siège social à Corso Galileo Galilei 12, I-20126 Torino (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

6. Deux mille (2.000) Actions A ont été souscrites par EMRO FINANCE IRELAND LIMITED, avec siège social à A.I. B. International Centre, West Block I.F.S.C., Dublin (Irlande) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix mille euros (10.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (990.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

7. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par GESTIELLE MERCHANT S.p.A., Gruppo Bancario Popolare di Verona -S. Geminiano e S. Prospero, avec siège social à Via Anfiteatro 9, I-37121 Verona (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille euros (5.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

8. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par BANCA INTESA S.p.A., avec siège social à Via Monte di Pietà 8, I-20100 Milano (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

9. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par PENTIX TRADING E INVESTIMENTOS LDA, avec siège social à Rua da Cooperativa Agricola BL D 2°C, 9050 - 017 Funchal (Madeira) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,-EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

10. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par SUMMIT INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

11. Deux mille (2.000) Actions A ont été souscrites par GFE FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A., avec siège social à 33, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de dix mille euros (10.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant neuf cent quatre-vingt-dix mille euros (990.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

12. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par UNILINK CONTRACTORS CORPORATION S.A., avec siège social à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

13. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par STAR VENTURE MANAGEMENT S.A., avec siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

14. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par WORLD STAR INVESTMENTS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

15. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par ONIVAL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq

cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

16. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par MONTEPASCHI VITA S.p.A., avec siège social à Via San Giovanni Della Croce 3, I-00162 Rome (Italie) et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

17. Sept cents (700) Actions A ont été souscrites par STAR INVESTORS S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant trois cent quarante-six mille cinq cents euros (346.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

18. Six cents (600) Actions A ont été souscrites par MAYLUX S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de trois mille euros (3.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (297.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

19. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par RE SOLE S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

20. Mille (1.000) Actions A ont été souscrites par AZUFIN S.A., avec siège social à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de cinq mille euros (5.000,- EUR) En plus, des primes d'émission totalisant quatre cent quatre-vingt-quinze mille euros (495.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

21. Mille trois cents (1.300) Actions A ont été souscrites par FINSAP INVESTMENTS S.A., avec siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de six mille cinq cents euros (6.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant six cent quarante-trois mille cinq cents euros (643.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

22. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par MASTAR INVEST S.A., avec siège social à 3, Place d'Argent, L-1413 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

23. Cinq cents (500) Actions A ont été souscrites par MGO LUX S.A., avec siège social à 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant deux cent quarante-sept mille cinq cents euros (247.500,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

24. Trois mille (3.000) Actions A ont été souscrites par VEGASTAR S.A., avec siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg et entièrement libérées moyennant versement en espèces de quinze mille euros (15.000,- EUR). En plus, des primes d'émission totalisant un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (1.485.000,- EUR) ont été payées pour les Actions A souscrites.

Les montants de cent mille cinq cents euros (100.500,- EUR) en capital et neuf millions neuf cent quarante-neuf mille cinq cents euros (9.949.500,- EUR) en primes d'émission, totalisant dix millions cinquante mille euros (10.050.000,- EUR), payés en espèces par les souscripteurs sont à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de cette augmentation de capital, les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Deux premiers alinéas.

La Société a un capital émis de huit cent vingt-huit mille cinq cents euros (828.500,- EUR) divisé en cent soixante-cinq mille sept cents (165.700) actions comprenant:

- i) cent quarante mille sept cents (140.700) Actions Rachetables d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune («Actions A»);
- ii) vingt-cinq mille (25.000) Actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune, attribuées à l'Actionnaire Commandité («Actions B»).

En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de soixante-neuf millions six cent quarante-six mille cinq cents euros (69.646.500,- EUR) ont été payées sur les Actions A.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital avec prime d'émission qui précède, sont estimés à environ 4.250.000,- LUF.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Keereman, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 132S, fol. 75, case 3. – Reçu 4.054.160 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

P. Frieders.

(83252/212/349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

STAR VENTURE I S.C.P.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 77.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2001.

P. Frieders.

(83253/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

INTERPARFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.848.

L'an deux mille un, le trente novembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERPARFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.848, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 545 du 3 octobre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pietro Longo, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rosita Schommer, employée de banque, demeurant à Strassen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Annulation de la valeur nominale des 25.300 actions représentatives du capital social.

2) Conversion de francs luxembourgeois en euros par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de 40,3399 LUF pour 1,- EUR du capital social nominal de 25.300.000,- LUF en 627.170,62 EUR, sans modification du nombre des actions.

3) Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel après conversion de 627.170,62 EUR (six cent vingt-sept mille cent soixante-dix euros et soixante-deux cents) à 1.000.000,- EUR (un million d'euros) par la création, l'émission et la souscription de 15.040 actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces d'un montant de 372.829,38 EUR (trois cent soixante-douze mille huit cent vingt-neuf euros et trente-huit cents).

4) Fixation d'une nouvelle valeur nominale des actions, qui sera de 1.000,- EUR (mille euros) et conversion des 40.340 alors actions existantes sans désignation de valeur nominale en 1.000 actions nouvelles de 1.000,- EUR chacune.

5) Modification subséquente de l'article 3 § 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

6) Conversion (par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de 40,3399 LUF pour 1,- EUR) du capital autorisé de 100.000.000,- LUF (cent millions de francs luxembourgeois) en 2.478.935,25 EUR (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents).

7) Augmentation du capital autorisé de 2.478.935,25 EUR (deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents) à 2.500.000,- EUR (deux millions cinq cent mille euros).

8) Modification subséquente de l'article 3 § 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3 § 5. Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune.»

9) Renouvellement pour une période de 5 ans, à partir de la date de publication du présent acte, de l'autorisation conférée en date du 9 juillet 1997 au Conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les vingt-cinq mille trois cents (25.300) actions représentant l'intégralité du capital social de vingt-cinq millions trois cent mille francs luxembourgeois (25.300.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des vingt-cinq mille trois cents (25.300) actions représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de 40,3399 LUF pour 1,- EUR soit de vingt-cinq millions trois cent mille francs luxembourgeois (25.300.000,- LUF) en six cent vingt-sept mille cent soixante-dix euros et soixante-deux cents (627.170,62 EUR) sans modification du nombre des actions.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-douze mille huit cent vingt-neuf euros et trente-huit cents (372.829,38 EUR) pour le porter de son montant actuel après conversion de six cent vingt-sept mille cent soixante-dix euros et soixante-deux cents (627.170,62 EUR) à un million d'euros (1.000.000,- EUR), par la création et l'émission de quinze mille quarante (15.040) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Libération

Les quinze mille quarante (15.040) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique, DEXIA BANQUE PRIVEE (SUISSE), société anonyme avec siège social au Via Generale Guisan 6, CH-6902 Lugano Paradiso, représentée par Monsieur Pietro Longo, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 8 novembre 2001, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent soixante-douze mille huit cent vingt-neuf euros et trente-huit cents (372.829,38 EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions à mille euros (1.000,- EUR) et de convertir les quarante mille trois cent quarante (40.340) actions existantes sans désignation de valeur nominale en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, intégralement libérées.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de convertir (par application du taux de conversion adopté le 31 décembre 1998 par le Conseil Européen de 40,3399 LUF pour 1,- EUR) le capital autorisé de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) en deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR).

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé pour le porter de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR) à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR).

Huitième résolution

L'assemblée générale décide, afin de refléter les deux résolutions qui précèdent, de modifier le cinquième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 5^{ème} alinéa.** Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler pour une période de 5 ans, à partir de la date de publication du présent acte, l'autorisation conférée en date du 9 juillet 1997 au Conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé et de modifier par conséquent le dixième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 10^{ème} alinéa.** Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte du 30 novembre 2001 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 225.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Longo, S. Wallers, R. Schommer, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 132S, fol. 72, case 10. – Reçu 150.399 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001. P. Frieders.
(83255/212/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

INTERPARFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2001.

P. Frieders.

(83256/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

CREDIT SUISSE EQUITY TRUST (LUX), Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 55.713.

An die Anteilhaber des CREDIT SUISSE EQUITY TRUST (LUX) bezüglich der Liquidation der Gesellschaft

Bedingt durch das stetig niedrige Fondsvermögen, die hohen Kosten und die wenig aussichtsreichen Absatzperspektiven hat der Verwaltungsrat beschlossen der Generalversammlung vorzuschlagen, das Fondskonzept des CREDIT SUISSE EQUITY TRUST (LUX) nicht weiterzuverfolgen und die Gesellschaft zu liquidieren.

Deshalb hat der Verwaltungsrat am 6. März 2002 entschieden, die Aktionäre des CREDIT SUISSE EQUITY TRUST (LUX) zu einer ausserordentlichen Generalversammlung einzuladen. Diese ausserordentliche Generalversammlung findet am 19. April 2002 um 11.00 Uhr in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet in den Büros von CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. statt.

Am Tag der Publikation dieser Anzeige werden alle noch ausstehenden Forderungen sowie etwaige Forderungen, welche im Rahmen der Liquidation der Gesellschaft entstehen, zurückgestellt.

Des weiteren werden von dem Tage der Entscheidung der Generalversammlung an keine Aktien mehr ausgegeben.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Den Beschluss zu fassen, die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen;
2. Die Ernennung eines Liquidators vorzunehmen sowie dessen Kompetenzen festzulegen.

Die Beschlussfähigkeit dieser Generalversammlung verlangt ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50% des Gesellschaftskapitals und die Beschlüsse müssen mit einer Mehrheit von zwei Dritteln (2/3) der anwesenden und vertretenen Anteile gefasst werden.

Falls die Generalversammlung nicht beschlussfähig ist, wird sie für den 28. Mai 2002 um 11.00 Uhr neu einberufen. Bei dieser zweiten Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum erforderlich.

Anteilhaber, die der Generalversammlung vom 19. April 2002 persönlich beiwohnen und an den Abstimmungen teilnehmen wollen, werden gebeten, ihre Anteile spätestens 5 ganze Tage vor der ausserordentlichen Generalversammlung, bei der CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A. in Luxemburg, der CREDIT SUISSE ZÜRICH, der DEUTSCHEN BANK in Frankfurt am Main oder bei einer anderen Zahlstelle zu hinterlegen.

Die Anteilhaber, welche nicht persönlich an der ausserordentlichen Generalversammlung teilnehmen können oder wollen, sind gebeten der Verwaltungsstelle (CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. eine Vollmacht zukommen zu lassen, welche bei der CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A. in Luxemburg 5 ganze Tage vor der ausserordentlichen Generalversammlung eingegangen sein muss.

Luxemburg, den 2. April 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2002, vol. 566, fol. 21, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

I (24226/736/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2002.

LEVY SOEURS SUCC. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 11, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 22.771.

Procès-Verbal

Les associés se sont réunis le 8 décembre 2001 à dix heures au siège social à Esch-sur-Alzette.

Les associés ont décidé à l'unanimité de convertir la devise du capital social de LUF en EUR au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- en conformité avec la loi du 10 décembre 1998, de sorte que le capital social actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille) correspond à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents). La conversion s'applique avec effet au 1^{er} janvier 2002.

Les associés ont pris la décision d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 13,31 (treize euros et trente et un cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

L'augmentation du capital a été réalisée par incorporation de résultats reportés.

Les associés décident d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social, entièrement libéré, est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale. Les mille parts sont réparties actuellement comme suit:

1) Monsieur Armand Wagener, fonctionnaire e.r., demeurant à Esch-sur-Alzette, trois cents parts sociales; 2) Monsieur Yves Wagener, avocat, demeurant à Luxembourg, cent soixante-quinze parts sociales, 3) Madame Isabelle Castell-Wagener, employée, demeurant à Luxembourg, cent soixante-quinze parts sociales. 4) Madame Margot Pauline Bauer-Feyder, pensionnée, demeurant à Sanem, trois cents parts sociales. 5) Monsieur Jeannot Vivines, médecin-dentiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, trois cents parts sociales. Total: mille parts sociales.»

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2001.

A. Wagener

Gérant

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2001, vol. 322, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(83217/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

TUN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.043.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue en date du 10 décembre 2001 que:

1. Dorénavant la devise du capital social, de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 36.720,- composé de 240 actions d'une valeur nominale de EUR 153,- chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social d'origine s'élevant à EUR 132,23 sera comptabilisée en débitant les réserves.

2. L'article 5 des statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 36.720,- (trente-six mille sept cent vingt), représenté par 240 (deux cent quarante) actions d'une valeur nominale de EUR 153,- (cent cinquante trois) chacune.»

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 57, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(83127/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

MATHIS PROST SOCIETE ANONYME, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R. C. Luxembourg B 781.

Les statuts coordonnés au 8 juillet 2001, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(83161/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

SOGENAL EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 31.450.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la Société, le jeudi 18 avril 2002 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Recevoir et approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2001.
- II. Recevoir et approuver les comptes et états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001.
- III. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2001.
- IV. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2001.
- V. Nominations statutaires.
- VI. Divers.

Modalités d'admission à l'Assemblée

Aucun quorum n'étant requis, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, toute action entière donne droit à une voix.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège social (11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg / administration «SOGENAL EUROPE» - TITR/JUR), le 12 avril 2002 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix ou voter par procuration, des formules de procuration seront disponibles au siège social de la Société. Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège social de la Société au plus tard l'avant-veille de l'Assemblée, soit le 16 avril 2002.

Les personnes assistant à l'Assemblée, en qualité d'actionnaires ou de mandatés devront pouvoir produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou en celles de la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. / LUXEMBOURG, 11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

I (01129/045/31)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.803.

Les actionnaires de DEXIA MONEY MARKET sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 avril 2002 à 16.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001; affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg:

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- en Belgique:

DEXIA BANQUE, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01255/755/29)

Le Conseil d'Administration.

F&C NEW ECONOMY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.877.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of F&C NEW ECONOMY (the «Company»), will be held at 2.00 p.m. (local time) on *April 18, 2002* at the registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended December 31, 2001 and to approve the auditors' report thereon
2. To approve a distribution of dividends out of the available distributable profits of the Company
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31, 2001
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified: Mr Wolf-Rüdiger Feiler; Mr Frank Abegg; Me André Elvinger; Mr Simon Perham
5. To appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as independent auditors of the Company for the forthcoming fiscal year
6. To transact such other business as may properly come before the meeting.

Only shareholders on record at the close of business on April 11, 2002 are entitled to notice and to vote at the Annual General Meeting of shareholders and at any adjournments thereof.

Proxy Forms are available free of charge at the registered office of the Company.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

I (01143/801/25)

By order of the Board of Directors.

TAIWAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.453.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of TAIWAN INVESTMENT COMPANY (the «Company»), will be held at 11.00 a.m. (local time) on *18 April 2002* at the registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the fiscal year ended 31 December 2001 and to approve the auditors' report thereon
2. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended 31 December 2001
3. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next annual general meeting of shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified: The Hon. James Ogilvy; André Elvinger; Roberto Seiler; Karen Clarke; Uday Khemka
4. To appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., as independent auditors of the Company for the forthcoming fiscal year
5. To transact such other business as may properly come before the meeting.

Only shareholders on record at the close of business on 13 April 2001 are entitled to vote at the Annual General Meeting of shareholders and at any adjournments thereof.

Proxy forms are available free of charge at the registered office of the Company.

Shareholders are advised that the resolutions are not subject to specific quorum or majority requirements.

I (01144/801/24)

By order of the Board of Directors.

DEXIA BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.659.

Les actionnaires de DEXIA BONDS sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 avril 2002* à 15.00 heures, au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;

3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Seront admis à l'Assemblée Générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le Conseil d'Administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
69, route d'Esch
L-1470 Luxembourg
- en Belgique: DEXIA BANQUE
44, boulevard Pachéco
B-1000 Bruxelles

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01171/755/31)

Le Conseil d'Administration.

CitiSelect Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 60.118.

We are pleased to invite the Shareholders to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of CitiSelect Sicav which will be held at the registered office of the Company, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg on 21st May 2002 at 2.30 p.m.

The purpose of this EGM will be to consider and decide on amendments to the Articles 1, 5, 6, 8, 9, 11, 14, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28 and 29 of the Articles of Incorporation as follows:

Agenda:

1. To amend Article 1 to be read as follows:
There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of Citi SICAV.
2. To amend paragraphs 2 and 4 of Article 5 to be read as follows:
The minimum capital of the Company shall be the equivalent in United States dollars of 1,239,467.62 Euros.
Such shares may, as the board of directors shall determine, be related to a specific portfolio of assets (each a «Portfolio») and the proceeds of the issue of each share of a Portfolio shall be invested pursuant to Article 3 hereof in securities or other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the board of directors shall from time to time determine in respect of each Portfolio.
3. To amend the first sentence of paragraph 6 of Article 6 to be read as follows:
All issued shares of the Company other than bearer shares shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company and such Register shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company, the name of the Portfolio, number and Class of shares held by him and the amount paid in on each such share.
4. To amend the second sentence of Article 9 to be read as follows:
Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the Portfolio or Class of shares held by them.
5. To amend the first sentence of paragraph 2 and paragraph 3 of Article 11 to be read as follows:
Each share of whatever Class and regardless of the net asset value per share of that Class, is entitled to one vote subject to the limitations imposed by these Articles.
Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.
6. To delete paragraph 5 and to amend paragraph 4 of Article 21 to be read as follows:
Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares of one Portfolio into shares of another Portfolio at the respective Net Asset Values of the shares of the relevant Classes, provided that the board of directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine.
7. To amend point A (a) and point C. d) of Article 23 by adding / replacing the last sentences to be read as follows:

- (a) ...; fixed income securities are valued on basis of the latest available middle price on the relevant stock exchange or the middle prices of last available quotes from market makers which constitute the main market for such securities;
- d) ...; provided that the assets of a specific Portfolio are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Portfolio;
8. To amend Articles 5, 16, 21, 22, 23, 26, 27, 28 and 29 with the purpose of replacing all references to class(es) / class(es) of share(s) with Portfolio(s) and sub-class(es) with Class(es) in order to achieve consistency with the wording used in the Explanatory Memorandum.
9. To perform minor grammatical and orthographical changes to Articles 6, 8, 14, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 27 and 28.

Shareholders are informed that the full text of the proposed amendments to the Articles of Incorporation is available at the registered office of the Company in Luxembourg.

At the EGM held on 25th March 2002 at 11.00 a.m., the quorum of 50% of the outstanding shares was not represented. Therefore, the Meeting was not regularly constituted and could not deliberate validly.

For the present Meeting, no quorum is required and decisions will be taken by the 2/3 of votes of the shareholders, present or represented.

Shareholders wishing to participate at the Meeting must confirm their attendance no later than 20th May 2002 by registered mail to the Company at the above address.

The present convening notice is also sent by mail to all nominative shareholders.

In order to attend an vote at the Meeting, the holders of bearer Shares are requested to deposit their Shares at the registered office of CitiSelect Sicav, or in Belgium, at Citibank or Famibanque offices, Division Citibank Belgium, by 13th May 2002.

Luxembourg, 2nd April 2002.

I (01211/755/65)

On behalf of the Board of Directors.

INREDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 36.485.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2002 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en euros.
5. Divers.

I (01141/696/15)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO TAIWAN GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.250.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO TAIWAN GROWTH FUND, SICAV, will be held at the Registered Office in Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on Friday 12th April, 2002 at 12.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept:
 - a) the Management Report of the Directors,
 - b) the Report of the Auditor.
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31st December, 2001; allocation of the net result of the year.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 31st December, 2001.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditor to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

(01320/584/23)

The Board of Directors.

24559

ARES, Société Anonyme.

Siège social: Rodange.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 18 avril 2002 à 11.00 heures au siège social à Rodange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nominations au Conseil d'Administration.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprises.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'article 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société six jours francs au moins avant la réunion, de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'Assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la réunion, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des Etablissements suivants:

au Luxembourg:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT S.A.

DEXIA-BIL S.A.

SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 12 avril 2002.

I (01258/000/26)

Le Conseil d'Administration.

COLVERT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 13.407.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (01176/006/14)

Le Conseil d'Administration.

ADMIRAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 36.623.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2002 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (01202/817/18)

Le Conseil d'Administration.

SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.606.

Les Actionnaires de SAFEI INVEST (la «Société») sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires (l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société, le mardi 23 avril 2002 à 11.00 heures et dont l'ordre du jour sera comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2001.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001.
3. Affectation du résultat.
4. Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2001.
5. Composition du Conseil d'Administration.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou se faire représenter, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

I (01287/755/27)

Pour le Conseil d'Administration.

SOGEMINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01196/795/15)

Le Conseil d'Administration.

BANARAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 2 mai 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2001;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

I (01201/000/16)

TOKELIA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 42.386.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 18. April 2002 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2001.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2001, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2001.
4. Verschiedenes.

I (01205/005/15)

Der Verwaltungsrat.

TREBEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxemburg B 48.443.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
5. Divers.

I (01206/005/16)

Le Conseil d'Administration.

FINIBANCO PORTFOLIO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxemburg B 70.393.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office of the company, 5, rue Jean Monnet, Luxemburg, L-2180, Grand Duchy of Luxembourg, at 11.00 o'clock on Thursday, 11 April 2002 for the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors to the Shareholders;
2. Approval of the report of the authorized independent auditor;
3. Approval of the annual accounts as at 31 December 2001;
4. Discharge to the Board of Directors and to the authorized independent auditor;
5. Allocation of the net result;
6. Appointment of the Board of Directors;
7. Appointment of the authorized independent auditor;

In order to attend the Meeting, Shareholders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days prior the date of the Meeting at the registered office of the Fund. Non materialized bearer shares shall be blocked at the Depositary 5 clear days prior the ordinary general meeting.

In order to take part at the ordinary general meeting the unitholders who are not able to attend the meeting are invited to vote by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office. In order to be valid proxy forms duly completed must be received at the registered office, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., 5 clear days prior the ordinary general meeting.

The resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

II (01107/755/27)

The Board of Directors.

HERBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 18 avril 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (01207/005/15)

Le Conseil d'Administration.

CAROLUS INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.100.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2001;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (01254/531/18)

Le Conseil d'Administration.

MOUMONT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 36.855.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, le 12 avril 2002 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan, des comptes de pertes et profits et affectation du résultat au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Autorisation donnée au Conseil d'Administration aux fins de convertir en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF.
6. Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.
7. Autorisation donnée au Conseil d'administration d'adapter ou de supprimer, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, la mention de la valeur nominale des actions si nécessaire.
8. Autorisation donnée au Conseil d'administration d'adapter, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, l'article 5 des statuts.
9. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
10. Divers.

II (00812/000/27)

Le Conseil d'Administration.

FUSCINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.554.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *18 avril 2002* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 18 février 2002 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (00627/795/14)

Le Conseil d'Administration.

VERLICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *12 avril 2002* à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (00764/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

PALLIETER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *12 avril 2002* à 16.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

II (00765/660/15)

Pour le Conseil d'Administration.

NR PARTICIPATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, Avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 avril 2002* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

II (00846/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.430.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2002 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (00793/534/16)

Le Conseil d'Administration.

STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.387.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 11 avril 2002 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2001
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (00794/755/21)

Le Conseil d'Administration.

MANAGED FUNDS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.144.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le jeudi 11 avril 2002 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2001
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (00944/755/21)

Le Conseil d'Administration.

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.354.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 12 avril 2002 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00809/755/19)

Le Conseil d'Administration.

IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2002 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00818/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LUX COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.793.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(83295/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

LUX COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.793.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2001, vol. 562, fol. 60, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2001.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(83299/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

KALMINA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.253.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 avril 2002* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- f. démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
- g. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- h. divers

II (00832/045/18)

Le Conseil d'Administration.

ECOSAVE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 83.694.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2002* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00947/696/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROTRUCK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.204.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on *10 April 2002* at 12.00.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 December 2001.
2. To approve the balance-sheet as at 31 December 2001, and profit and loss statement as at 31 December 2001.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2001.
4. Miscellaneous.

II (01112/005/15)

The Board of Directors.

BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.590.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *11 avril 2002* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00833/029/18)

Le Conseil d'Administration.

BIPOLAIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 51.479.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 avril 2002 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00867/029/18)

Le Conseil d'administration.

EUFI-RENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.166.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-RENT SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 11, 2002* at 3.30 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors and of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2001.
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2001, profit allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

In Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, place de Metz 1, L-2954 Luxembourg;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

In France:

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, rue de Lille 56, F-75007 Paris;
- CNCE, rue de la Tombe Issoire 29, F-75014 Paris;

In Belgium:

- FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

In Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, Av. Joao XXI, 63, P-1017 Lisbonne;

In Germany:

- DGZ•DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Mainzer Landstrasse 16, D-60325 Frankfurt am Main.

II (01102/755/36)

The Board of Directors.

EUFINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.165.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFINVEST SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 11, 2002* at 3.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors and of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2001.
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2001, profit allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

In Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, place de Metz 1, L-2954 Luxembourg;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

In France:

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, rue de Lille 56, F-75007 Paris;
- CNCE, rue de la Tombe Issoire 29, F-75014 Paris;

In Belgium:

- FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

In Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, Av. Joao XXI, 63, P-1017 Lisbonne;

In Germany:

- DGZ•DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Mainzer Landstrasse 16, D-60325 Frankfurt am Main.

II (01103/755/36)

The Board of Directors.

EUFI-CASH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.164.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-CASH SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on *April 11, 2002* at 4.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors and of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2001.
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2001, profit allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

In Luxembourg:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, place de Metz 1, L-2954 Luxembourg;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A., 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

In France:

- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, rue de Lille 56, F-75007 Paris;
- CNCE, rue de la Tombe Issoire 29, F-75014 Paris;

In Belgium:

- FORTIS BANQUE S.A., 3, Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

In Portugal:

- CAIXA GERAL DE DEPOSITOS, Av. Joao XXI, 63, P-1017 Lisbonne;

In Germany:

- DGZ•DekaBank DEUTSCHE KOMMUNALBANK, Mainzer Landstrasse 16, D-60325 Frankfurt am Main.

II (01104/755/36)

The Board of Directors.

**INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A. HOLDING,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 avril 2002 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00819/000/17)

Le Conseil d'Administration.

YARDLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.989.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00852/795/15)

Le Conseil d'Administration.

CAPALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.276.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 avril 2002 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00875/755/17)

Le Conseil d'Administration.

24570

BLUESHIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.300.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 avril 2002 à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00868/029/18)

Le Conseil d'administration.

INTERLAND CIE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.891.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 avril 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00855/795/14)

Le Conseil d'Administration.

STARTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 75.012.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 avril 2002 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

II (01113/005/15)

Le Conseil d'Administration.

PROLIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.047.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 avril 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers.

II (00869/029/18)

Le Conseil d'administration.

DEFOULE PROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.129.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 avril 2002* à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- f. démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant;
- g. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- h. divers.

II (00870/045/18)

Le Conseil d'Administration.

DECATUR HOLDING INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 73.247.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 avril 2001* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. remplacement d'un Administrateur démissionnaire et du Commissaire de Surveillance;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (00916/045/18)

Le Conseil d'Administration.

RAW PATENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.589.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 avril 2002* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. remplacement d'un Administrateur démissionnaire et du Commissaire de Surveillance;
- g. divers.

II (00955/045/17)

Le Conseil d'Administration.

VENITUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 82.379.

Les Actionnaires et les obligataires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *10 avril 2002* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

II (00948/696/14)

Le Conseil d'Administration.

THIEL LOGISTIK A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, Zone Industrielle Potaschberg.
R. C. Luxembourg B 40.890.

Hiermit wird allen Aktionären der THIEL LOGISTIK A.G. («die Gesellschaft») mitgeteilt, dass

EINE ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft am *10. April 2002* um 10.00 Uhr in L-1499 Luxembourg, Plateau de Kirchberg, Hémicycle, Centre Conférence, 1, rue du Fort Thüngen (Hémicycle) stattfinden wird.

Die Tagesordnung der ordentlichen Hauptversammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Verlesen des Jahresabschlusses, sowie des konsolidierten Jahresabschlusses per 31. Dezember 2001
 2. Verlesen der Berichte des Verwaltungsrates
 3. Verlesen der Berichte des Wirtschaftsprüfers
 4. Genehmigung des Jahresabschlusses, sowie des konsolidierten Jahresabschlusses per 31. Dezember 2001
 5. Beschlussfassung über die Verwendung des Ergebnisses per 31. Dezember 2001, welches wie folgt verwendet werden soll: der Gewinn soll auf neue Rechnung vorgetragen werden
 6. Ratifizierung (Gutheissen) der Bestellung von Herrn Christian Fürstaller, COO, zum Verwaltungsratsmitglied
 7. Anpassen der Mandatsdauer der Verwaltungsratsmitglieder an das Datum der Jahreshauptversammlung
 8. Entlastung des Verwaltungsrates und des Beirates für die Ausübung ihrer Mandate während des Geschäftsjahres zum 31. Dezember 2001
 9. Entlastung des Wirtschaftsprüfers für die Ausübung seines Mandates während des Geschäftsjahres zum 31. Dezember 2001
 10. Statutarische Ernennungen:
 - Bestellung des Wirtschaftsprüfers
 - Bestellung von
 - a) Herrn Stefan Delacher, CMO und
 - b) Prof. Dr. Andreas J. W. Goldschmidt, CHCOzu weiteren Mitgliedern des Verwaltungsrates mit einer Mandatsdauer bis zur Jahreshauptversammlung 2005
 - Bestellung der Beiratsmitglieder
11. Verschiedenes.

Teilnahmebedingungen

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre stimmberechtigt, welche ihre Aktienzertifikate am Gesellschaftssitz oder bei der DRESDNER BANK, mit Sitz in D-80301 Frankfurt, Jürgen-Ponto-Platz 1, hinsichtlich der Hauptversammlung der Aktionäre bis spätestens zum 5. April 2002 hinterlegt haben.

Eine Hinterlegung der Aktienzertifikate bei dem zuvor genannten Bankinstitut ist ausreichend, um dem Aktionär das Recht zuzugestehen, an der Hauptversammlung teilzunehmen, dies jedoch nur unter der Bedingung, dass das Bankinstitut ein Zertifikat ausstellt, welches die Hinterlegung der Aktienzertifikate sowie ihre Blockierung durch das Bankinstitut bis zum Tag nach der Hauptversammlung bestätigt.

Die Aktionäre, welche nicht persönlich an der Hauptversammlung teilnehmen können, werden aufgefordert, eine rechtmässig ausgestellte und gezeichnete Vollmacht bei ihrer Depotbank oder einem sonstigen Dritten zu hinterlegen bis spätestens drei Tage vor der Hauptversammlung. Die Depotbank ist berechtigt, Untervollmacht zu erteilen.

Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen

Bei der ordentlichen Hauptversammlung ist keine Anwesenheitsmehrheit erforderlich. Die Beschlüsse der ordentlichen Hauptversammlung werden mit der einfachen Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre gefasst.

Luxemburg, den 6. Februar 2002.

Der Verwaltungsrat.

II (00995/000/47) .

ALZINVEST S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 47.136.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de la société, qui se tiendra le vendredi 12 avril 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01041/755/17)

Le Conseil d'Administration.

VICTORIA TRADING S.A., Société Anonyme.
Gesellschaftssitz: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.124.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 10. April 2002 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2001, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar für die Ausübung ihrer Tätigkeit bis zum 31. Dezember 2001.
4. Verschiedenes.

II (01071/005/16)

Der Verwaltungsrat.

SIMP S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 47.717.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le 10 avril 2002 à 9.00 heures à Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes (1^{er} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation de Monsieur Lorenzo Testa de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société;
2. Révocation de la procuration octroyée à Monsieur Lorenzo Testa par le Conseil d'Administration en date du 14 mars 2001;
3. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

II (01083/693/17)

Le Conseil d'Administration.

MATHIS PROST GREVENMACHER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R. C. Luxembourg B 40.945.

Les statuts coordonnés au 3 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(83162/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2001.

EVOLUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 39.386.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 avril 2002 à 11.00 heures au siège social de EVOLUTION avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2001 et du compte de pertes et profits pour l'année financière se clôturant au 31 décembre 2001.
3. Montant du dividende à distribuer pour les actions de distribution
4. Décharge aux Administrateurs
5. Election ou réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Cette assemblée ne requiert pas de quorum de présence et les résolutions pour être valables devront être prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées.

II (01085/755/21)

Le Conseil d'Administration.

TADLER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 55.293.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 12 avril 2002 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01042/755/18)

Le Conseil d'Administration.

LWMG S.A. - RESSOURCES HUMAINES, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Madame Lisa Weston, employée privée, demeurant à F-57000 Metz, 19, rue Saint-Gengoulf,
2. Monsieur Gilles Mauboussin, employé privé, demeurant à F-57000 Metz, 19, rue Saint-Gendouff.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de LWMG S.A. - RESSOURCES HUMAINES.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la natio-

nalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le conseil en développement des ressources humaines, la formation des cadres dirigeants, le coaching et la médiation.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

D'une manière générale, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Par exception, le premier administrateur-délégué sera désigné par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve valablement engagée, vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature de l'un des deux autres administrateurs.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14.00 heures, et pour la première fois en deux mille deux, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Madame Lisa Weston, prédite, cinq cents actions	500
2. Monsieur Gilles Mauboussin, prédit, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et libérées au quart de leur valeur de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.550,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs (LUF 60.000).

Les comparants à l'acte sont cependant solidairement tenus vis-à-vis du notaire pour paiement de ces frais.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Madame Lisa Weston, prédite.

b) Monsieur Gilles Mauboussin, prédit.

c) Monsieur Claude Roubin, employé privé, demeurant à F-93170 Bagnolet, 11, avenue Henriette.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., avec siège social est 3, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

4.- Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Gilles Mauboussin, prédit.

5.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille sept.

6. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Weston, G. Mauboussin, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 70, case 6. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2001.

P. Bettingen.

(83525/202/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2001.